

Initiatives ministérielles

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote inscrit est différé.

La motion n° 37 fera l'objet d'un vote distinct.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion n° 37

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 29, en retranchant la ligne 23, page 22, et en la remplaçant par ce qui suit:

«taux maximal de cotisation que les personnes exer-».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

• (1810)

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

[Français]

L'hon. Gilles Loiselle (au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose:

Motion n° 37A

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 31, en ajoutant à la suite de la ligne 28, page 23, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le passage du paragraphe 50(4) de la même loi qui précède l'alinéa a) est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(4) Pour l'application du présent article, la Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, prendre des règlements:».

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion n° 40 qui sera mise aux voix séparément.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion n° 40

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 48, en retranchant la ligne 15, page 31, et en la remplaçant par ce qui suit:

«présente loi; toutes les parties à l'entente conclue avec la Commission acceptent que le vérificateur général examine leur performance et leurs registres financiers.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 41.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion n° 41

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 56, en retranchant la ligne 12, page 34, et en la remplaçant par ce qui suit: